

Animations sécurité routière grand public

Cette fiche
est destinée
à donner une
information
rapide.

La contrepartie
est le risque
d'approximation
et la non
exhaustivité.

Pour plus
de précisions,
il convient de
consulter les
ouvrages cités
en référence.

« Villages sécurité routière »

Les actions de sensibilisation à la sécurité routière peuvent prendre des formes très variées.

Elles peuvent aborder des thèmes généraux ou concerner un sujet précis (ex : conduite sous influence de l'alcool et/ou des stupéfiants, mise à jour des connaissances relatives au code de la route...).

Le public destinataire des actions peut avoir des caractéristiques très diverses :

- regroupement de personnes clairement identifiées (ex : classes de 6^e pour présenter les consignes de déplacements en car scolaire, clubs des anciens, salariés d'une entreprise...) qui vont être rassemblées lors de l'animation ;
- public qui va se déplacer spontanément vers l'animation en fonction de ses centres d'intérêt, de ses disponibilités et de ses envies.



Source : CETE Normandie Centre

Cette fiche, destinée aux personnes souhaitant organiser un « Village sécurité routière », a pour objectifs d'apporter des éléments d'information sur :

- les questions à se poser avant d'organiser une animation sécurité routière de type « Village sécurité routière » ;
- les ressources potentiellement disponibles pour organiser et animer le village ;
- des types d'outils d'aide à l'animation de villages sécurité routière.

1 - La politique locale de sécurité routière

La mise en œuvre de la politique locale de sécurité routière de l'État est placée sous la responsabilité du Préfet de département.

Il s'appuie sur un chef de projet sécurité routière et sur une équipe de coordination pilotée par le coordinateur sécurité routière.

La politique locale de sécurité routière de l'État est définie dans le cadre du document général d'orientation (DGO) à cinq ans et du plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR) annuel.

Urban

Certu 2012 / 33



MINISTÈRE
DE L'ÉGALITÉ
DES TERRITOIRES
ET DU LOGEMENT

MINISTÈRE
DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

1. Le DGO : cadre de référence pour le départemental

C'est un document de programmation et de démarche partenariale piloté par l'état.

Les objectifs du DGO :

- définir et afficher les principaux enjeux et orientations d'actions « sécurité routière » du département ;
- fédérer et impliquer les différents partenaires autour des enjeux ;
- orienter le PDASR.

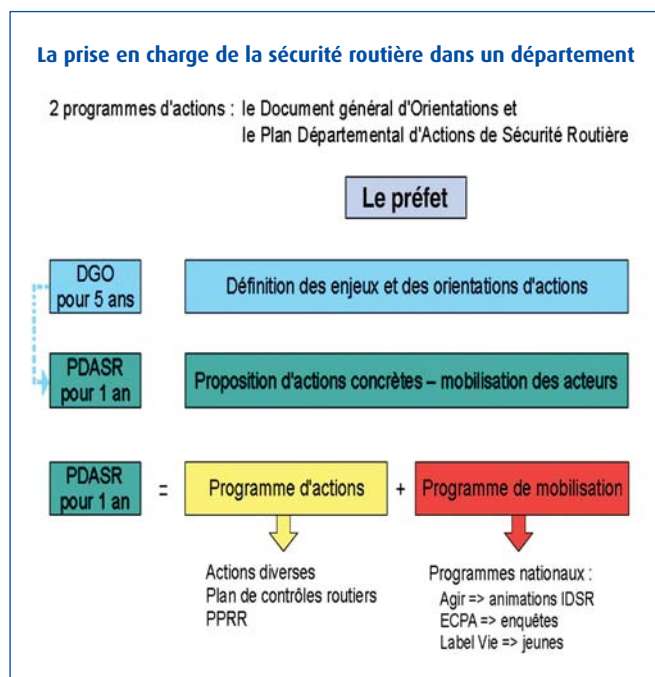
Pour mémoire, dans le cadre de l'élaboration du DGO 2008-2012, il a été demandé au niveau départemental de considérer en priorité les enjeux nationaux que sont l'alcool, la vitesse, les jeunes et les 2 roues motorisés.

2. Le PDASR : déclinaison annuelle du DGO, mise en cohérence des actions avec les enjeux

Comme le DGO, le PDASR est piloté par l'état.

Les objectifs du PDASR sont de mettre en œuvre :

- une démarche partenariale pour fédérer les actions et les moyens de tous les intervenants impliqués dans la sécurité routière ;
- une mobilisation renforcée des différents acteurs locaux ;
- une déclinaison annuelle du DGO ;
- une programmation, un affichage et une valorisation des différentes actions menées au niveau départemental pour la réalisation des orientations d'actions définies dans le DGO.



3. Les différents acteurs

Différents acteurs peuvent agir en faveur d'une amélioration de la sécurité routière :

- **services de l'État** : coordinateurs sécurité routière, service « éducation routière », forces de l'ordre, gestionnaires routiers, observatoires départementaux de sécurité routière (ODSR), etc. ;
- acteurs « **collectivités** » tels les conseils généraux, communes, EPCI, communautés d'agglomération, communautés urbaines avec des implications diverses :
 - élus ;
 - techniciens ;
- acteurs « **associatifs** » avec implications à divers niveaux :
 - participation à la politique locale (groupes de travail, Intervenant Départementaux de Sécurité Routière (IDSR), actions du PDASR, groupes de travail pour le DGO) ;
 - implications nationales (groupes de travail, autres).
- acteurs « **privés** » :
 - assureurs ;
 - entreprises ;
 - écoles de conduite et centres de formation ;
 - etc.



Le programme

“AGIR POUR LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE”

Le programme « Agir pour la sécurité routière » a pour objectif de renforcer la mobilisation des acteurs locaux sur les problèmes spécifiques d'insécurité routière du département.

Il consiste en la réalisation d'opérations de prévention proposées par la préfecture, en partenariat avec les collectivités territoriales comme des actions d'information et de sensibilisation.

Elles sont ciblées sur les enjeux du département, définis dans le cadre du Document Général d'Orientations (DGO) et sont inscrites au Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR).

Les membres du programme Agir pour la sécurité routière sont des **Intervenants Départementaux de Sécurité Routière** : IDSR.



Monter un projet de sécurité routière inscrit au PDASR

Un projet de sécurité routière peut recevoir des financements publics au titre du PDASR, s'il s'inscrit dans le cadre de l'appel à projets réalisé chaque année dans les départements.

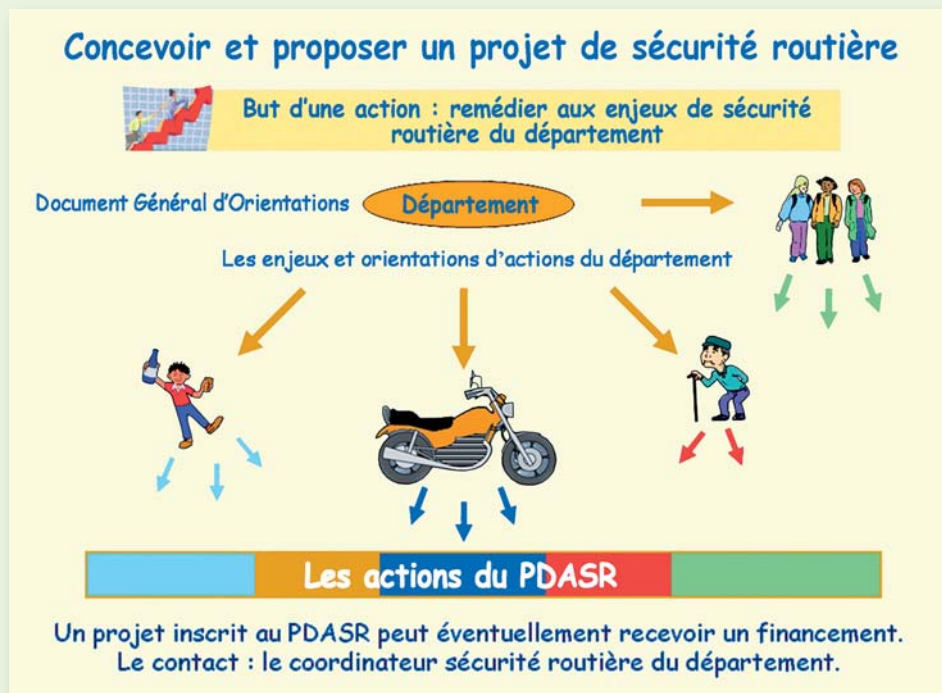
Le **coordinateur sécurité routière** est le référent concernant les propositions d'actions de sécurité routière. Il peut aider les personnes qui souhaitent réaliser une action à monter leur projet. Il peut faire partie des services de la préfecture de département ou de la direction départementale des territoires (et de la mer) DDT ou DDTM.

Qui peut réaliser un projet de sécurité routière ?

Chaque personne motivée peut créer un projet sécurité routière. Elle peut le faire tant à titre professionnel (collectivité, assurance, administration...) que personnel (avec une association ou individuellement).

Quels types d'actions peuvent être entrepris ?

Les actions peuvent s'inscrire dans les différents champs suivants : l'aménagement et l'exploitation de l'infrastructure, l'éducation, la sensibilisation et la formation, l'information et la communication, et enfin les contrôles et les sanctions.



2 - L'organisation d'un village sécurité routière

Quelques questions doivent être posées avant de lancer ce type de manifestation.

1. Pourquoi et pour qui organiser ce type d'action ?

Existe-t-il un besoin, un enjeu réel d'insécurité routière ? L'organisation du village SR répond-elle à une demande précise d'un partenaire ? Souhaite-t-on informer un large public sur des risques liés à l'insécurité routière ?

- Vérifier la faisabilité du projet (délais d'organisation, date, lieu, coût, partenaires...) ;
- La manifestation peut-elle avoir des conséquences négatives (nuisances diverses, date de réalisation concomitante avec un événement important...) ? ;

- Quel public va-t-on rencontrer (jeunes, seniors, tout public...) ? => cibler l'animation sur le public concerné : prévoir des thèmes et des messages appropriés.
Ex : un stand de promotion du conducteur sobre désigné n'est pas approprié à un public d'enfants ;
- Quel(s) thème(s) ?
Ex : village 2 roues motorisés, connaissance mutuelle des différents usagers, comportement du conducteur (alcool, vitesse, usage du téléphone...) ;
- L'animation entraîne-t-elle un apport de connaissances évalué ? => un jeu concours proposant des questions relatives aux différents stands peut inciter le public à visiter tous les ateliers et à assimiler les messages délivrés ;
- La manifestation aura-t-elle la sécurité routière pour unique thème ou intégrera-t-elle d'autres sujets ?
Ex : journée citoyenne en prenant en compte la citoyenneté au volant.

2. Quels financements pour cette manifestation ?

- Quels sont les coûts engendrés par la manifestation ?
- Peut-on financer seul ou faut-il faire appel à un cofinancement (partenaires, demande de financement au titre du PDASR) ? Les actions financées par le PDASR sont soumises à des critères de sélection : pertinence, réponse aux enjeux départementaux, coût de l'action...

3. Quels partenaires et intervenants ?

- Faut-il faire appel à des partenaires ?
- Quelles personnes faire intervenir ? Des choix peuvent être faits parmi les acteurs cités précédemment ?
- Établir une commande précise de ce qui est attendu des partenaires et intervenants. Connaître les messages proposés afin d'éviter les messages contradictoires ou redondants. Valoriser les interventions complémentaires.
- Des partenaires et intervenant bénévoles ou payants ? Les exigences attendues envers ces derniers pourront être variables en fonction de ce critère.
- Qui coordonne les interventions des partenaires ?

Un partenariat judicieusement choisi peut se traduire par un effet d'entraînement bénéfique aux différentes organisations représentées (exemple : animation sécurité routière couplée avec une action d'un centre de transfusion sanguine).

4. Quelques points concernant la logistique

- Choisir un lieu approprié au thème, à la saison et disposant d'un accès adapté.
La localisation de la manifestation est primordiale : il faut se placer dans des endroits fréquentés par le public.



Les partenaires et intervenants

- ⇒ Il faut être vigilant sur le contenu des messages délivrés par les partenaires et les intervenants.
- ⇒ L'action associative contre l'insécurité routière s'est beaucoup développée. Certaines associations relèvent entièrement du secteur privé, d'autres ont des liens institutionnalisés avec des ministères. Elles peuvent avoir une portée nationale ou locale.
- ⇒ Les associations peuvent être classées en trois catégories :
 - dédiées exclusivement à la sécurité routière ;
 - dont l'un des champs d'action est la sécurité routière (associations de parents d'élèves, d'étudiants...) ;
 - professionnelles, notamment créées par certaines mutuelles ou sociétés d'assurance.

Ex : Pour une reconstitution d'accident, prévoir un emplacement qui prenne en compte la sécurité et une bonne visibilité de l'animation. L'hiver, l'utilisation d'un lieu abrité et chauffé peut attirer le public.

- Disposer des autorisations nécessaires et d'une assurance pour couvrir les risques relatifs à la manifestation.
- Prévoir la mise en place des stands : disposition, espace nécessaire en fonction des outils d'animation utilisés, tentes...

5. Comment toucher le public le plus large possible ?

La communication prévue autour de la manifestation est une donnée importante à envisager dès la conception du projet.

La campagne de communication peut s'adresser :

- directement au public concerné par la manifestation
Ex : affiches, invitations... ;
- à des relais choisis en fonction de leur audience auprès du public final concerné.
Ex : associations, presse ;

La réalisation d'un plan de communication officiel peut être nécessaire.

La communication peut être approchée sous deux angles différents :

- en amont de la manifestation pour attirer le public
Ex : diffusion d'un programme, invitation... ;
- a posteriori, pour présenter un bilan de la manifestation, rappeler des messages importants et pour toucher des personnes n'ayant pas assisté à l'action.



Exemple de flyer d'annonce de l'action (Le Grand Lyon)



Article de presse relatant la manifestation



Présence des médias lors de la manifestation

Source : CETE Normandie Centre

6. Réaliser une évaluation de la manifestation

L'évaluation des animations de sécurité routière est encore assez peu développée.

Même si elle semble assez délicate à organiser elle peut permettre d'apporter des éléments de connaissance en répondant aux questions suivantes :

- Est-il pertinent de reproduire cette action ?
- Si oui, qu'est-ce qui pourrait être modifié pour en améliorer les apports et optimiser l'organisation ?
- Dresser un bilan : ce qui a bien ou mal fonctionné, ce qui peut être reproduit pour une autre action, ce qu'il faudrait faire évoluer... Essayer de prendre en compte les différents champs abordés précédemment.
- Essayer de mesurer le succès de l'animation : par exemple, en effectuant un comptage des participants, en observant les retombées médiatiques.
- L'impact de l'animation sur les participants est plus complexe à évaluer, notamment en ce qui concerne la modification des comportements. Une appréciation des connaissances peut, par exemple, être obtenue en réalisant un jeu-concours proposant des questions relatives aux différents ateliers.

Il faut prévoir l'évaluation dès la conception du projet.

3 - Des outils d'aide à l'animation

Dans les villages sécurité routière, les spectateurs se déplacent souvent rapidement d'un stand à un autre. Les messages délivrés doivent être clairs et concis.

L'utilisation d'outils d'animation peut avoir plusieurs objectifs :

- rendre le stand attractif ;
- créer une prise de conscience des risques ou effets ;
- valoriser le message ainsi que la personne qui le délivre.

Mais l'outil ne doit pas :

- être utilisé sans message de prévention ou conseil de sécurité routière ;
- se transformer en manège (ex : voiture tonneau) ou jeu vidéo (ex : simulateur de conduite) ;
- être utilisé sans respecter les consignes de sécurité.

Les outils peuvent être thématiques ou généralistes. Ils peuvent demander une participation plus ou moins active du public. Il est souhaitable qu'ils soient adaptés au public attendu.

Il peut être opportun, sur un même thème, de relier, dans l'organisation spatiale du village, les outils relatifs à l'éducation et ceux qui relèvent de la sanction. Par exemple, on pourra présenter les dispositifs de contrôle de la présence d'alcool et les logiciels de simulation d'alcoolémie au même endroit.

1. Animation type « Code de la route »

Objectifs :



Source : CETE Normandie Centre

- Engager la discussion sur les connaissances relatives à la réglementation et au comportement sur la route.
- Créer une prise de conscience de « l'oubli » ou de la méconnaissance de certaines règles et mise à jour des connaissances.

Utilisation de l'outil :

- Des panneaux thématiques peuvent être utilisés en complément.
- Possibilité d'employer des écrans de projection pour permettre à un public plus nombreux d'assister à la séance.
- Un concours peut être organisé.



Source : CETE Normandie Centre



Source : CETE Normandie Centre

Objectifs :

- Démontrer l'efficacité de la ceinture de sécurité en cas de retournement du véhicule.
- Prise de conscience du maintien procuré par la ceinture dans toutes les positions de la voiture (sur le côté, sur le toit) et de l'importance du bon positionnement de la ceinture.

Utilisation de l'outil :

- Le système peut être bloqué dans toutes les positions.
- Explication du bon réglage et du bon positionnement de la ceinture par l'animateur.
- Vérification de la ceinture des occupants.
- Des objets en mousse peuvent être placés dans le véhicule pour démontrer la dangerosité potentielle des objets non arrimés.



Source : CETE Normandie Centre

• Simulateur de chocs

2. Dispositifs de protection des chocs

Ces dispositifs nécessitent la mise en place d'un périmètre de sécurité.

• Véhicule tonneau



Source : CETE Nord-Picardie



Source : CETE Normandie Centre

Objectifs :

- Démontrer l'efficacité de la ceinture de sécurité lors d'un choc frontal.
- Prise de conscience de la nécessité du port de la ceinture de sécurité, même à faible vitesse et l'importance de bien la positionner.

Utilisation de l'outil :

- Simulation d'un choc à la vitesse d'environ 10 km/h.
- Explication du bon réglage et du bon positionnement de la ceinture par l'animateur.
- Vérification de la ceinture des occupants.



Source : CETE Normandie Centre

Ces deux outils peuvent être associés à des dispositifs de retenue pour enfants.

• Casque-choc



Source : CETE Normandie Centre

Objectifs :

- Simulation de choc d'une tête casquée contre un mur.
- Prise de conscience de la nécessité du port du casque et de le changer après un choc, même en l'absence de déformation apparente.

Utilisation de l'outil :

- Après la réalisation du choc, présentation des dégâts subis par le casque après découpage ou présentation d'un autre casque découpé.
- Possibilité de parler des différents types de casques en présentant leurs avantages et inconvénients.
- Des messages sur l'entretien d'un casque peuvent être délivrés.

3. Les animations sur le thème de l'alcool et des stupéfiants



Source : CETE Normandie Centre

Ces animations ont pour objectif général de dissuader les conducteurs et piétons de l'usage d'alcool et de stupéfiants en leur faisant prendre conscience de leurs effets.

• Simulation d'alcoolémie

Objectifs :

- Utilisation de systèmes altérant la vue pour démontrer les difficultés pour se déplacer et appréhender les



Source : CETE Normandie Centre

Prise de conscience de la difficulté à se déplacer et à se situer par rapport à l'environnement.

situations ainsi que la diminution du champ visuel.

- Prise de conscience que ces difficultés sensorielles peuvent représenter un danger sur la route, que cela soit en conduisant ou en tant que piéton.

Utilisation de l'outil :

- Lunettes avec des niveaux différents de simulation d'alcoolisation (des versions diurne et nocturne existent).
- Elles sont utilisées avec un parcours comprenant des obstacles.



Démonstration de la diminution du champ visuel.

Source : CETE Normandie Centre

4. Des outils de simulation de situations de conduite

- Test de reflexes et de freinage



Appareil de tests de reflexes

Source : CETE Normandie Centre

- Logiciels de simulation d'alcoolémie



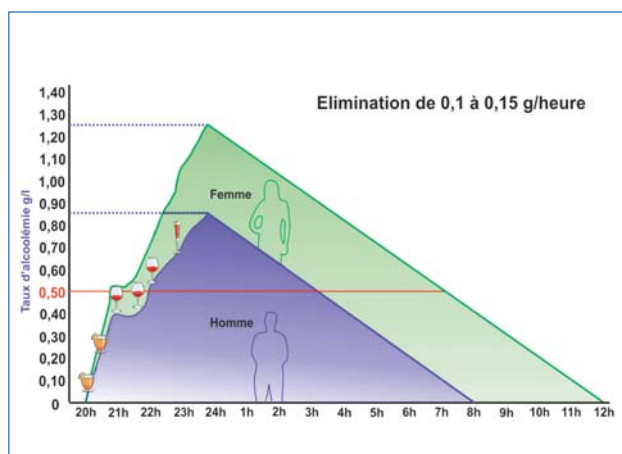
Source : CETE Normandie Centre

Objectif :

- Permettre, au travers d'une consommation fictive d'alcool, de déterminer une courbe de variation du taux d'alcoolémie dans le temps.

Utilisation de l'outil :

- Mise en évidence des disparités vis-à-vis de l'alcoolémie (sexe, poids...).
- Prise de conscience des temps d'élimination et des conséquences induites.



Source : PHSR de Normandie

Objectif :

- Sensibilisation au lien entre distance de freinage et temps de réaction ainsi qu'à l'importance des distances de sécurité.

Utilisation de l'outil :

- Simulation permettant de tester le temps de réaction d'une personne et de comparer les distances d'arrêt du véhicule. Prise en compte des variables « état physique du conducteur » et « état de la chaussée ».
- Appareil de mesure embarqué dans un véhicule permettant de visualiser et de mémoriser les courbes de décélérations. Il peut être utilisé lors d'exercices spécifiques ou en conduite naturelle. Il fournit simultanément la distance et la durée du freinage, le temps de réaction de l'utilisateur et la vitesse en début de freinage.



Appareil de test et mesures de freinage embarqué.

• Simulateurs de conduite

Outils permettant de simuler la conduite d'un véhicule. Certains modèles peuvent être très réalistes (cabine dynamique, écrans multiples...)

Généralement, ils proposent des situations de conduite variées : de la prise en main jusqu'à des situations de conduite complexes.



Source : CETE Normandie Centre

Les objectifs peuvent être :

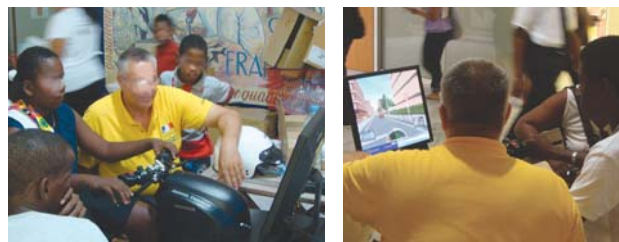
- La prise en main des commandes d'un véhicule en toute sécurité et en préservant la mécanique.
- La prise de conscience des dangers spécifiques au type de véhicule utilisé.
- La simulation de situations de conduite complexes (trafic important, nuit, brouillard, neige...) ou interdites comme après consommation d'alcool.
- Généralement, ces outils permettent de projeter la séance de conduite qui vient d'être réalisée ; ce qui augmente l'impact pédagogique.

Ces outils ne doivent pas être utilisés comme des jeux vidéo. Un formateur ou animateur doit être présent lors des séances pour apporter les conseils utiles à la manipulation du simulateur et à l'analyse de la conduite.

Utilisation d'un simulateur 2 roues motorisés :

- Certains modèles permettent de simuler la conduite d'un cyclomoteur, d'autres possèdent un mode «moto» comportant un sélecteur de rapports de vitesses.
- L'utilisation d'un casque peut être proposée en respectant les règles d'hygiène (distribution d'un bonnet de protection).

- L'ajout d'un écran de projection peut permettre de faire participer le public. Il rend la conduite plus réaliste.



Simulateur 2 roues motorisées



Source : CETE Normandie Centre

Utilisation d'un simulateur poids lourd :

- Ce type de matériel est proposé par des intervenants professionnels.
- Certains modèles sont constitués de cabines réelles de camions.
- Ce type de matériel peut proposer des modules qui permettent l'apprentissage des manœuvres ou de l'éco-conduite par exemple.



Simulateur poids lourd



Source : CETE Normandie Centre

5. Connaissance des particularités des usagers

• Présentation des angles morts d'un poids lourd



Source : CETE Normandie Centre

Les zones en rouge représentent les angles morts pour le conducteur du PL.



Source : CETE Normandie Centre

Les montants de cabine créent un masque gênant pour la visibilité des piétons.

Objectifs :

- Animation permettant de se rendre compte des nombreux angles morts pour un conducteur de PL.
- Prise de conscience de l'importance de ne pas se placer dans les angles-morts des PL que ce soit en tant que piéton, cycliste ou usager de 2 roues motorisés.
- Elle peut également être destinée aux conducteurs de PL en les encourageant à utiliser tous les moyens dont ils disposent pour diminuer les angles morts : bonne installation au poste de conduite, réglage et utilisation de tous les rétroviseurs, ne pas ajouter d'éléments pouvant diminuer la visibilité sur le tableau de bord, impact du pare-soleil...

Utilisation de l'outil :

- Représentation au sol des zones présentant une absence de visibilité pour un conducteur de PL. Des silhouettes représentant différents usagers sont placées dans ces zones.
- Le public s'installe au volant du PL et peut remarquer qu'il ne voit pas les silhouettes.



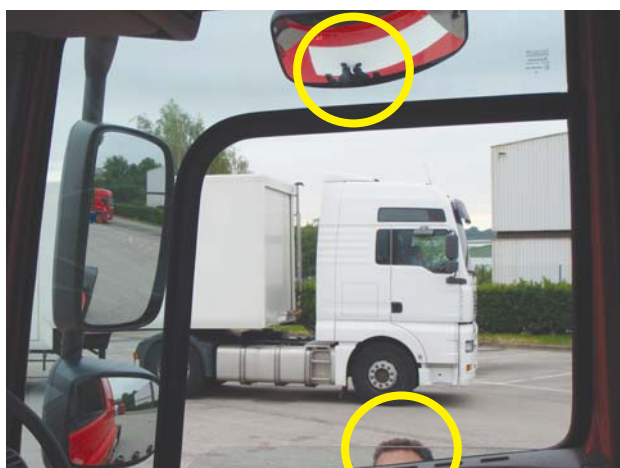
Source : CETE Normandie Centre

L'ajout d'un élément sur le tableau de bord peut facilement masquer un cycliste ou un piéton.

• Les pistes vélos et 2 roues motorisés

Respecter les conditions de sécurité relatives aux véhicules et à l'aire d'évolution.

- Piste vélos



Source : CETE Normandie Centre

Un adulte à côté de la portière droite est peu visible pour le conducteur, qu'en serait-il pour un enfant !



Source : CETE Normandie Centre

Objectifs :

- Animation permettant d'essayer la conduite d'un vélo avec un accompagnement pédagogique.
- Incitation à l'utilisation d'un casque.

Utilisation de l'outil :

- Possibilité de réaliser une animation sur l'apprentissage de la maîtrise d'un vélo.
- Des pistes présentant des éléments de signalisation routière peuvent permettre un apprentissage préparatoire à la circulation sur la route. On peut notamment présenter les nouveautés spécifiques au vélo : tourne à droite, double-sens cyclable, zones de rencontre, etc.

- Piste cyclomoteur



Source : CETE Normandie Centre

Objectifs :

- Animation permettant d'essayer la conduite d'un cyclomoteur avec un accompagnement pédagogique.
- Prise de conscience de l'importance de la maîtrise du véhicule en proposant des exercices à allure lente.
- Présentation des équipements de sécurité nécessaires à la conduite.

Utilisation de l'outil :

- Ne pas autoriser l'utilisation des cyclomoteurs en l'absence d'un équipement minimal du conducteur en se conformant aux exigences du permis moto : Ex : pas de short... ;
- Axer les messages des animateurs sur la prévention, la nécessité de formation, le respect des règles relatives au Brevet de Sécurité Routière (BSR) et à la conformité du cyclomoteur. Insister sur les conséquences du défaut de BSR.
- Ne pas laisser les conducteurs faire n'importe quoi sur le cyclomoteur.
- Éviter de faire la promotion de l'usage du cyclomoteur car il reste parmi les modes de déplacements les plus dangereux.

6. Animations sur l'accident et la prise en charge des victimes

• Reconstitution d'accident



Source : CETE Normandie Centre

Reconstitution d'un accident cyclomoteur/voiture.

Objectif :

- Animation permettant de faire prendre conscience de la violence d'un accident et des dégâts qu'ils peuvent engendrer.

Utilisation de l'animation :

- Différents types d'accidents peuvent être reconstitués (VL/piéton, VL/2RM, VL/VL...).
- Afin de respecter toutes les règles de sécurité, ce type d'action nécessite des moyens financiers importants et un site adapté.
- L'intervention des forces de l'ordre et des services de secours permet de délivrer des messages complets sur tout le déroulement d'un accident jusqu'à la prise en charge des victimes.
- Il est important de prévoir une organisation permettant de toucher un public le plus nombreux possible (médias, public scolaire, configuration du lieu, époque de l'année...).
- La réalisation d'un film peut permettre de valoriser cette animation.



Source : CETE Normandie Centre

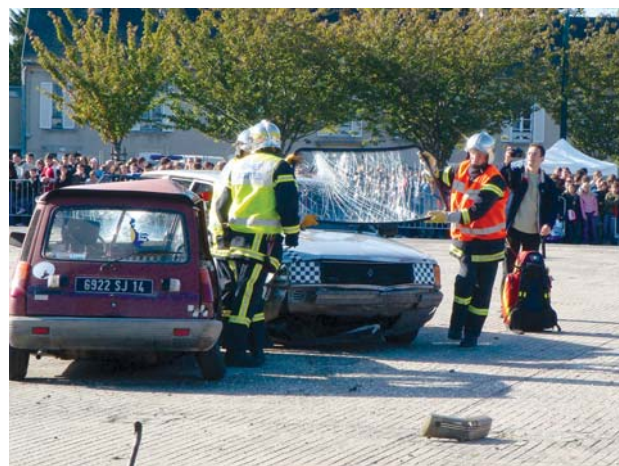
Reconstitution d'un accident entre 2 voitures.

- **Prise en charge des victimes et conséquences physiques après un accident**



Source : CETE Normandie Centre

- Utilisation de mannequins ou autre pour présenter les lésions rencontrées lors de différents types d'accidents.



Source : CETE Normandie Centre

Objectifs :

- Expliquer «l'après accident» et ses conséquences sur les occupants des véhicules impliqués.
- Valorisation du rôle des différents services de secours. Présentation des véhicules d'interventions.



Source : ????????????



Source : CETE Normandie Centre



Source : CETE Normandie Centre

7. Présentation de différents dispositifs de contrôle

- Dispositifs de contrôle et mesure de la présence d'alcool et de stupéfiants



Source : P4SR de Normandie

Dispositifs de contrôle de présence d'alcool.

Utilisation de l'animation :

- Les services de secours peuvent effectuer des démonstrations de désincarcération. Un animateur peut en commenter les différentes étapes.
- Organisation d'ateliers de présentation des comportements à tenir lorsque l'on est témoin d'un accident et messages relatifs aux gestes à ne pas faire.
- Témoignages des services de secours sur leurs interventions.

Objectif :

- Présentation des différents dispositifs, de leur utilisation. Incitation à l'abstinence d'usage de stupéfiants ainsi qu'à une consommation raisonnée d'alcool.

Utilisation des outils :

Les intervenants peuvent faire partie des forces de l'ordre ou être membres d'associations. Les appareils présentés et les messages délivrés varieront en fonction des animateurs.

- Explication des procédures de contrôles et sanctions.
- Conseils concernant l'autocontrôle d'alcoolémie.



Source : PASR de Normandie

Dispositif de contrôle de présence de stupéfiants - test salivaire.

• Dispositifs de contrôle des vitesses



Source : CETE Normandie Centre

Objectif :

- Présentation par les forces de l'ordre des dispositifs de contrôle existant, leur utilisation.

Utilisation de l'outil :

- Valorise la dimension pédagogique des forces de l'ordre.
- Explication des procédures de contrôles et sanctions.

• Appareils de contrôle des nuisances

Objectif :

- Présentation par les forces de l'ordre des dispositifs de contrôle des nuisances sonores ou de pollution et des modalités d'utilisation avec incitation au respect des normes.



Source : CETE Normandie Centre

Utilisation des outils :

- Valorise la dimension pédagogique des forces de l'ordre.
- Explication des procédures de contrôles et sanctions.
- Des contrôles préventifs peuvent être organisés.



Source : CETE Normandie Centre

Certu

Centre d'Études
sur les réseaux
les transports
l'urbanisme et
les constructions
publiques
9, rue Juliette Récamier
69456 Lyon
Cedex 06
tél : 04 72 74 58 00
fax : 04 72 74 59 00
www.certu.fr

• Appareils de contrôle de la vue



Source : PASR de Normandie

Objectif :

- Inciter les participants à réaliser des contrôles réguliers de la vue par un professionnel en leur faisant prendre conscience que l'on ne se rend pas toujours compte d'une baisse de l'acuité visuelle.

Utilisation des outils :

- Réaliser différents tests de vision (vision périphérique par exemple) afin de déceler d'éventuels problèmes.
- Certains modèles permettent d'effectuer un auto-test.
- Les résultats sont analysés par l'animateur.
- Selon les compétences de l'intervenant, des conseils peuvent être délivrés.

© Certu 2012
La reproduction
totale ou partielle
du document doit être
soumise à l'accord
préalable du Certu.

ISSN : en cours

Maquette & Mise en Page :
Antoine Jardot
DADT - VIA
CETE Normandie Centre
02 35 68 89 33

La série de fiches «Savoirs de Base en sécurité routière» a été réalisée dans le cadre de la démarche MPSR «Management et Pratiques en Sécurité Routière» par les groupes de travail du RST pilotés par le Certu pour le milieu urbain et par le Sétra pour le milieu interurbain.

Cette série de documents a pour seule vocation de constituer un recueil d'expériences. Ce document ne peut pas engager la responsabilité de l'Administration.

Ces fiches sont disponibles en téléchargement sur les sites du :

- Certu (<http://www.certu.fr>)
- «portail métier» sécurité routière de la DSCR (<http://securite-routiere.metier.i2>)
- Sétra (intranet : <http://catalogue.setra.i2> et internet : <http://catalogue.setra.equipement.gouv.fr>).

AUTEUR DE LA FICHE

Bérengère Varin
CETE Normandie Centre/DITM/GSR
02 35 68 88 53
berengere.varin@developpement-durable.gouv.fr

VOTRE CONTACT AU CERTU

Thomas Jouannot
04 72 74 58 69
thomas.jouannot@developpement-durable.gouv.fr

Secrétariat : 04 72 74 59 61
voi.certu@developpement-durable.gouv.fr

